

**Service éducatif des Archives départementales
des Côtes-d'Armor**

**Concours national
de la Résistance et de la Déportation**

**1940. Entrer en Résistance :
comprendre, refuser, résister**

Sélection de documents

Comprendre

Samedi 15 juin. - Mme G. qui revient
de St Brieuc est ~~sur~~^{surexcitée}. Elle nous
~~assure~~^{décrit} les prodromes de la débâcle. Des
troupes en débandade errent dans la ville
et en gare passent sans relâche des
convois de matériel et de soldats
anglais qui vont s'embarquer à Brest.
Les banques sont prises d'assaut par les
déposants et une queue immense se déroule
devant la Caisse d'Épargne qui ne verse
que des acomptes insignifiants.

« Samedi 15 juin. - Mme (...) qui revient de Saint-Brieuc est surexcitée. Elle nous décrit les prodromes de la débâcle. Des troupes en débandade errent dans la rue et en gare passent sans relâche des convois de matériel et de soldats anglais qui vont s'embarquer à Brest. Les banques sont prises d'assaut par les déposants et une queue immense se déroule devant la Caisse d'Épargne qui ne verse que des acomptes insignifiants. »

1 - Cahier n°1 du journal d'Ambroise Got, page 5 : 15 juin 1940 (AD22, Fonds Ambroise Got 105 J 1).

DE GAULLE ? Qui est DE GAULLE ? Je crois me rappeler qu'il
fait partie du Ministère de Paul REYNAUD comme sous-secrétaire d'Etat à la
guerre, mais je n'en suis pas très sûr.

Peu importe d'ailleurs, si ce qu'il dit est vrai. Peu importe
si un jour nous effaçons le deuil qui ^{est} aujourd'hui le nôtre ; peu importe, si
nous avons une revanche qui effacera le souvenir de ce maudit 18 JUIN 1940.

Pour ce qui est de moi, je sais que je ferai ce qui sera en mon
pouvoir pour combattre l'ennemi et contrarier sans relâche ses efforts.

R. K. 314

VILLE DE SAINT-BRIEUC

COMMISSARIAT DE POLICE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CÔTES-D'ARMOR

PRÉFECTURE des CÔTES du NORD

13 JUIL 1940

19 40

Rapport du Six

au Douze Juillet
CABINET DU PRÉFET

ARRESTATIONS

Crimes

Délits

M. BARGE Edouard, chef d'agence de la Société Française des pétroles, essence et naphte, domicilié 79 rue de la Corderie à Saint-Brieuc, a déposé plainte contre inconnu pour enlèvement d'essence et gaz-Oil, dans son entrepôt rue Emile Zola.
Une enquête est en cours, a/s enlèvement d'objets de la caserne Charner.
P.V. pour infraction à l'arrêté Préfectoral concernant les heures de fermeture des cafés, débits de boisson et restaurants, a été déclaré à M. LAGREE Pierre Marie rue St-Gouéno.
Plainte pour vols de lapins a été déposée par M. M le Douarec et Rebindaine demeurant à La Ville Ginglin.

CIRCULATION

Contraventions

Observations

P.V pour infraction à la défense passive, a été déclaré à M. VALLEE industriel Boulevard Clémenceau à Saint-Brieuc.
Le nommé L'HOTELIER JOSEPH, 36 ans, demeurant rue de Tréguen à Saint-Brieuc a été conduit au poste fouillé et déposé au violon pour ivresse.
Observation a été faite à Mme DALIBERT Simone 21 ans, pour, circuler sur la voie publique après l'heure.
Plusieurs observations ont été faites pour infraction aux arrêtés Préfectoraux et municipaux.

ORDRE PUBLIC

Théâtre - Cinémas

Conférences

Manifestations

Affichage

Néant

Néant

Néant

Néant

FAITS DIVERS

Accidents

Incidents

Incendies

Le jeune Le BOUILLONEC René a été mortellement blessé le 4 Juillet 1940, par une ambulance Allemande, alors qu'il circulait à bicyclette, ~~XXXXXX~~ près du passage à niveau de Beaufeuillage.
Mme Gaudu, réfugiée à l'auberge de la jeunesse, a été blessée rue de Gouédic, par une voiture automobile Allemande et transportée à son domicile après avoir reçu les soins du Docteur MOY.

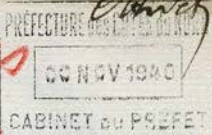
T. S. V. P.

3 - Rapport du commissariat de police de Saint-Brieuc sur les événements survenus entre le 6 et le 12 juillet 1940 (AD22, 2 W 35).

Feldkommandantur (V) 748

M.V./ A 2

O.U. le 29.11.1940



Objet : Autorisation d'une fête
de pompiers.

à Monsieur le PREFET du Département
des Côtes-du-Nord

SAINT - BRIEUC

J'accorde à la Cie des Sapeurs-Pompiers, de Saint-Brieuc
l'autorisation de faire déposer le 1er Décembre par deux
membres de la compagnie, une gerbe au monument aux morts de
la guerre; à l'occasion de quoi, sont cependant interdits
tout ~~usage~~ ^{déploiement des} couleurs nationales, de même que toute dé-
monstration.

J'accorde de plus l'autorisation de tenir une réunion
en prenant un repas en commun.

Der Feldkommandant,
i.V.
X X X
Kriegsverwaltungsrat.

*Copie à M. le Commandant
des Sapeurs pompiers commu-
naux de St Brieuc
d'autorisation.*
St Brieuc le 29-11-40

4 - Lettre du 29 novembre 1940 du
Feldkommandant au préfet des Côtes-
du-Nord accordant l'autorisation à la
Compagnie de Sapeurs-pompiers de
Saint-Brieuc de déposer une gerbe au
monument aux morts sous certaines
conditions (AD22, 15 W 46).

19 DEC 1940

18 Décembre 40

Ier Bureau

Le PREFET des COTES-du-NORD

à Monsieur le COLONEL COMMANDANT la FELDKOMMANDANTUR
SAINT-BRIEUC

Comme suite à votre message MV/A2 du 6 novembre dernier et à ma lettre du 26 du même mois, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir envisager la possibilité d'autoriser les sociétés sportives scolaires du département régulièrement agréées par le Ministère de l'Instruction Publique à réunir leurs membres afin d'améliorer par le sport la santé des adolescents.

Il ne s'agit nullement de sociétés para-militaires, mais exclusivement de groupements d'éducation physique dont les réunions ne seront pas publiques.

Je vous remercie par avance de tout ce qu'il vous sera possible de faire dans le sens d'une solution favorable.

Le Préfet,

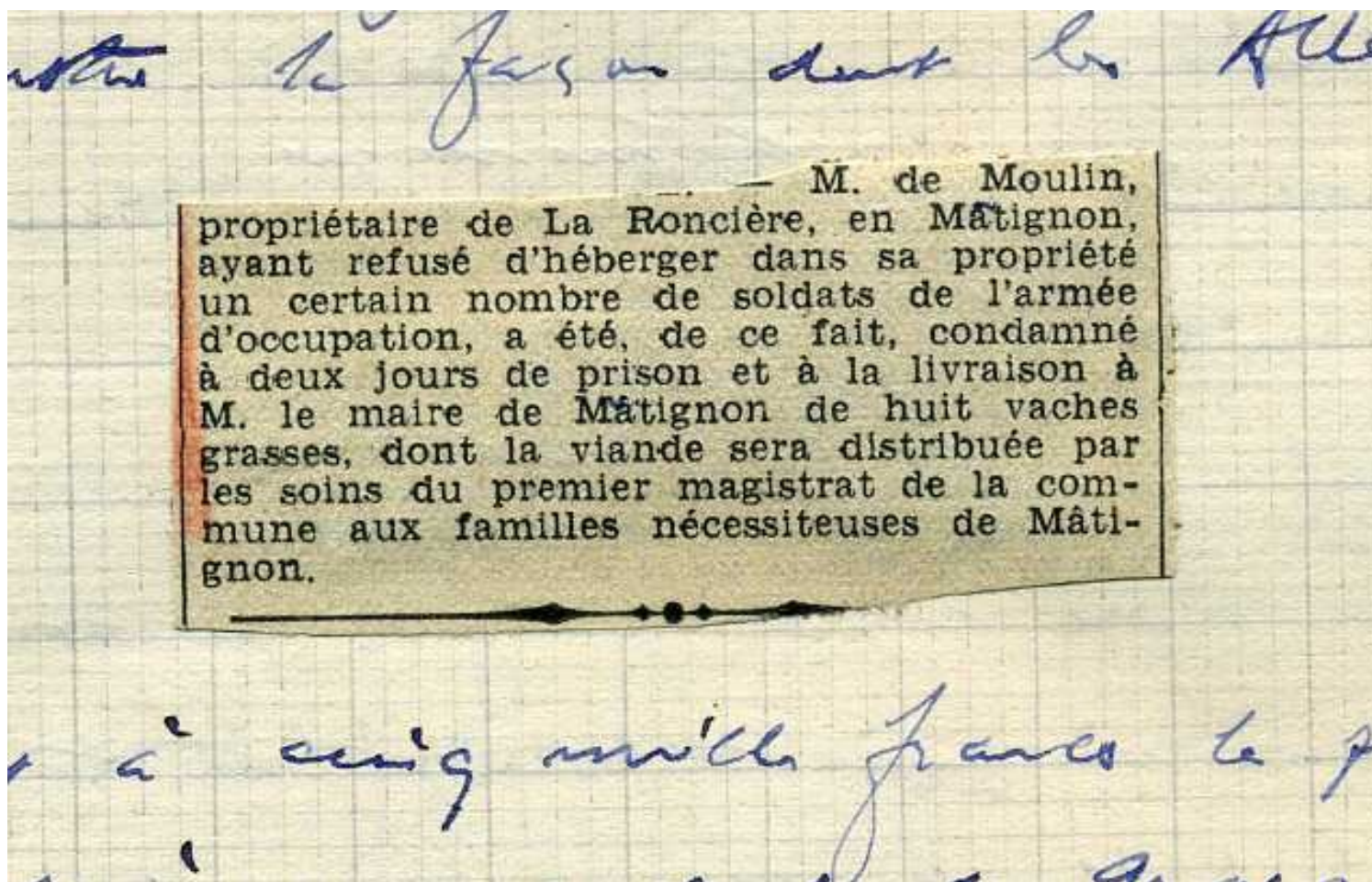
5 - Lettre du 18 décembre 1940 du préfet des Côtes-du-Nord au colonel commandant la Feldkommandantur demandant l'autorisation de réunions des associations sportives scolaires du département (AD22, 15 W 46).

Refuser

~~Il~~ faudrait afficher sur les murs de
St-Brieuc l'appel ^{si digne, noble} si émouvant, adressé
par le Général Lafont, commandant
la 18^e région, à la population bordelaise :
"Français, Française !
Ayez le sentiment de votre dignité !
N'assistez pas en curieux au défilé
des troupes sur notre sol. Abstenez-vous
de manifestations, soyez corrects, fermez
vos fenêtres. La France est en deuil."

« Il faudrait afficher sur les murs de St-Brieuc l'appel si digne, noble, si émouvant adressé par le Général Lafont, commandant la 18^e région, à la population bordelaise : Français, Française ! Ayez le sentiment de votre dignité ! N'assistez pas en curieux au défilé des troupes sur notre sol. Abstenez-vous de manifestations, soyez corrects, fermez vos fenêtres. La France est en deuil. »

6 - Cahier n°1 du journal d'Ambroise Got, pages 20-21, 21 juin 1940 (AD22, Fonds Ambroise Got 105 J 1).



7 - Cahier n°1 du journal d'Ambroise Got [17 juillet 1940] coupure de journal relatant le refus d'un particulier d'héberger des soldats allemands (AD22, Fonds Ambroise Got 105 J 1).

Aout-Septembre 1940. Le jeune deGeyer et sa soeur nous amènent un soldat Canadien blessé et prisonnier des Allemands à l'Hôpital de Pontivy. Il reste une semaine au Monastère.

Octobre 1942. Le service de "ramassage" des aviateurs tombés nous avertit que Thymadeuc a été désigné par des chefs de la Résistance pour l'hébergement des aviateurs. Nous acceptons.

Novembre 1942. Monsieur Clément, de Pontivy, nous amène 4 aviateurs tombés dans la Région: 1 français, 1 canadien, 2 américains. Ils restent quatre jours.

Mars 1943. Sondage de la Gestapo pour voir si nous cachons des agents de la Résistance. Un jeune homme se présente comme agent du 2^e Bureau, échappé aux Allemands et poursuivi par eux. Il demande de le cacher. Un concours inopiné de circonstances ne nous laisse pas le temps de prendre des mesures efficaces et une descente brusquée de la Gestapo ramassa le jeune homme. La descente avait été trop brusquée: ce jeune homme (en réalité un agent de la Gestapo de Pontivy, c'est quelques jours plus tard que nous l'avons su...) n'avait pas eu le temps de jouer pleinement son jeu et de compromettre le Monastère.

Avril 1943. Parachutage d'armes à la Grande-Prairie, à 200 mètres du Monastère. Visites fréquentes de deux chefs de la Résistance. Organisation d'une salle de tir pour l'essayage des armes parachutées: cette salle avait été très bien aménagée par le P. Gwénael dans une cave du Monastère de telle sorte que l'on n'entendait pas les coups de feu.

Mai 1943. Le commissaire de Pontivy amène un aviateur à héberger. Nous sentant surveillés, nous lui indiquons un autre asile.

14 Juin 1943. Invasion du Monastère par un détachement motorisé de 70 ou 80 S.S. qui enlèvent le Père Gwénael ainsi que le dépôt d'armes que nous avions sur l'une de nos prairies.

Années 1943-1944. Hébergement des chefs de la Résistance, visites très fréquentes de certains d'entre eux. Séjours fréquents et prolongés d'agents de liaison, spécialement de l'abbé Guimard qui rayonnait dans toute la région, ainsi que de son frère (dans la clandestinité) Commandant Emile. Services rendus aux chefs de la Résistance étrangers au pays que nous avons guidés aux lieux de rendez-vous. Service de ravitaillement du poste maquisard de Coetmoru, non loin du Monastère, dont le chef était un parachutiste.

Hébergement d'autres parachutistes, spécialement de 4 qui vinrent en Juillet 1944 et qui passèrent la nuit au Monastère.

Fabrication de fausses cartes d'identité et autres pièces pour les maquisards, spécialement ceux des environs de Locminé, malgré le danger d'être vendus par ceux qui étaient soumis à la torture et qui avaient pu savoir d'où venaient leurs papiers.

Influence du Monastère. Thymadeuc passait ~~pour~~ auprès des Allemands pour un "Nid de Gaullistes...."

À deux reprises un jeune homme de la Police Secrète de Rennes nous fit avertir de nous tenir sur nos gardes: nous étions surveillés et la Gestapo s'appropriait à faire une perquisition au Monastère...

Le Docteur BISAIS qui ~~avait~~ été prisonnier ~~des~~ des Allemands ~~avec~~ avec le Père Gwénael, aussitôt libéré, fit appeler notre Révérend Père et lui dit que la Gestapo s'appropriait à venir au Monastère questionner et fouiller.

Lorsqu'on poussa l'audace jusqu'à demander la libération de P. Gwénael, la Feld-Kommandantur d'ANGERS fit répondre que ce n'est pas seulement un Père qu'il aurait fallu arrêter, mais que tous les Pères méritaient d'être fusillés.

Dans les Bureaux allemands de Rennes, on accusait même le Père Confesseur des Étrangers d'endoctriner ses pénitents et de les pousser à faire partie de la Résistance.

Ce fut surtout le P. Gwénael Thomas qui contribua à donner cette réputation à Thymadeuc. Il poussait ouvertement à faire partie de la Résistance. Comme il était très connu et très aimé à cause de sa franchise, un peu brutale parfois, il avait une influence sérieuse et très efficace sur les promeneurs, clients ou hommes d'affaires qui l'approchaient. Cette réputation de P. Gwénael s'étendait plus loin qu'on ne le pensait et parfois plus loin qu'on ne le désirait.

À plusieurs reprises, surtout pendant l'été de 1943, nous avons reçu la visite de jeunes gens dirigés vers Thymadeuc "afin de prendre l'avion pour l'Angleterre"... et ils ajoutaient "P. Gwénael sait bien où il doit aller".

De fait, le projet avait été étudié et devait être mis à exécution. Un officier aviateur était venu sur les lieux et avait choisi un de nos champs comme terrain d'atterrissage. L'arrestation de P. Gwénael et la désorganisation momentanée de ce service empêchèrent ce projet d'être mis à exécution.

Le P. Gwénael fut transféré le 6 Juin 1944 au Camp de NEUMENGAMME après avoir séjourné dans les geôles de RENNES, d'ANGOULEME et de COMPIEGNE. Il y mourut le 3 Janvier 1945. Mais auparavant, il y avait exercé une très grande influence. Tous les rescapés qui le connurent sont d'accord pour dire que, par sa bonne humeur et son courage, il fut le soutien le plus actif de leur moral.

Le 31 Janvier 1946 le Monastère de Thymadeuc a été décoré de la Médaille de la Résistance en la personne de DOM DOMINIQUE MOGUES, Abbé du Monastère et le P. Gwénael de la Croix de la Résistance à titre posthume.

22 Mars 1947. P. Gwénael décoré de la Medal of Freedom avec citation.

Texte émanant de l'abbaye

au: R. P. Thymadeuc

Billiothécaire archivé

9/9/69

8 - Résumé des faits de Résistance ayant eu lieu à l'abbaye de Thymadeuc (Rohan, Morbihan) (AD22, Fonds Roger Huguen 68 J 4).

DIRECTION GENERALE
de la
SURETE NATIONALE
INSPECTION GENERALE des
SERVICES de POLICE CRIMINELLE

VICHY, le 24 Octobre 1940

SECRET

D/B.E - 1ère section

n° 33.828

A/S. de l'activité
séditieuse des partisans
de l'ex-général de GAULLE

LE MINISTRE,
SECRETAIRE d'ETAT à l'INTERIEUR

à Monsieur le GOUVERNEUR GENERAL de l'ALGERIE
à Monsieur le PREFET de POLICE -Cabinet -
à Messieurs les PREFETS.

Selon des informations précises et concordantes provenant d'excellentes sources, l'activité séditieuse des partisans de l'ex-Général De GAULLE tend actuellement à s'accroître et à entrer dans une phase particulièrement active.

Des centres clandestins d'adhérents à ce mouvement sont actuellement constitués à LYON, à MARSEILLE, à PARIS, dans la région de CLERMONT-FERRAND, dans les Alpes-Maritimes, et en Afrique du Nord. Des efforts nombreux sont effectués dans divers milieux, civils et militaires, en vue de la multiplication, sur notre territoire, de ces groupements d'action séditieuse qui poursuivent plus spécialement les buts suivants :

1°- apporter à l'Angleterre une aide militaire maximum, par la création d'offices secrets, chargés notamment de recruter des volontaires français, principalement des aviateurs, en vue de leur incorporation dans les formations de guerre britanniques;

2°- combattre le Gouvernement du Maréchal PETAIN par une propagande intense à formes multiples;

3°- constituer des stocks d'armes et de munitions;

4°- former des organisations de jeunes désignées : groupes sportifs cyclistes :

5°- commettre des attentats sur la personne des militaires allemands stationnés en France;

6°- perpétrer des actes de terrorisme, parmi lesquels l'assassinat des membres actuels du Gouvernement français est froidement envisagé.

La saisie récente à LYON, chez un membre actif du mouvement de l'ex-Général de GAULLE, de 52 grenades incendiaires dérobées dans un arsenal, d'un fusil mitrailleur, de deux fusils et de car-

...

touches volés dans une caserne, démontre, ainsi que les récentes tentatives de recrutement d'aviateurs français sur la Côte d'Azur, que l'organisation séditieuse dont il s'agit a déjà commencé à mettre ses projets à exécution.

Cette activité criminelle atteindrait son maximum d'intensité au printemps prochain. Toutefois, certaines manifestations dont la nature n'est pas encore connue, pourraient avoir lieu le 11 novembre, ainsi que pendant le mois de décembre de cette année.

Je vous prie donc de bien vouloir :

a)- prescrire d'extrême urgence aux Services de Police et de Gendarmerie, relevant de votre autorité, un redoublement de vigilance, afin de déjouer, le cas échéant, les projets criminels envisagés :

b) - me transmettre, dans le moindre délai possible, sous le présent timbre, tous renseignements que vous pourriez posséder ou faire recueillir, relativement au mouvement séditieux qui serait tenté par les partisans de l'ex-Général de GAULLE;

c) - prendre les mesures qui vous paraîtront les plus appropriées pour mettre un terme à cette activité anti-nationale et déferer les coupables devant nos Tribunaux.

Au surplus, afin de me permettre d'apprécier s'il y a lieu de saisir la Cour Martiale, conformément à l'article II de la loi du 24 septembre 1940, il vous appartiendra de m'adresser un rapport séparé, très circonstancié, pour chaque infraction de cette nature.

A ce sujet, je vous avise qu'un service spécial a été créé à la Direction Générale de la Sécurité Nationale (Inspection Générale des Services de Police Criminelle), pour centraliser les renseignements et coordonner les recherches ayant trait à cette très grave affaire.

Je vous invite à m'accuser réception, par le prochain courrier, des instructions qui précèdent, dont l'importance exceptionnelle ne saurait vous échapper dans les conjonctures que traverse notre Pays.

Le MINISTRE
SECRETAIRE d'ETAT à l'INTERIEUR
PEYROUTON

9 - Circulaire du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur dénonçant " l'activité séditieuse des partisans de l'ex-général " De Gaulle, le 24 octobre 1940 (AD22, 1043 W 27).

L/L.
 PRÉFECTURE
 DES CÔTES-DU-NORD
 Cabinet du Préfet
 Saint-Brieuc, le 4 Novembre 1940
 4.11.40
 Le PRÉFET des CÔTES-DU-NORD
 À Monsieur le MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INTÉRIEUR
 (Délégation de la Direction Générale de la Sécurité
 Nationale)
 - S E C R E T -
 8, Rue Alfred-de-Vigny,
 P A R I S (8ème)
 Je m'empresse de vous accuser réception de votre note
 N° 33.828, en date du 24 Octobre 1940, concernant l'activité
 séditieuse des partisans de l'ex-Général DE GAULLE.
 Me conformant de suite à vos prescriptions, j'ai or-
 donné aux Services de Police et de Gendarmerie de redoubler
 de vigilance à cet égard. Par ailleurs, dès que j'aurai des
 indications utiles, je m'empresserai de vous en rendre compte.
 Dès aujourd'hui, je puis vous indiquer que si (particu-
 lièrement du fait de la propagande constante et perfide de la
 T.S.F. anglaise, toujours écoutée malgré nos avis et les pres-
 criptions de l'Autorité occupante), beaucoup de nos concitoyen-
 ne se sont pas encore rendu exactement compte du caractère non
 seulement désastreux, mais même criminel des menées de l'ex-
 Général DE GAULLE et de son entourage, je n'ai pas l'impression
 que, dans nos régions, il y ait eu constitution effective de
 centres clandestins d'adhérents à ce mouvement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 ARCHIVES
 DES
 CÔTES-D'ARMOR
 Comme vous le savez d'ailleurs, l'autorité occupante suit
 également de près et pour des raisons militaires, cette même
 question. Une grande partie de l'esprit public dans mon
 Département a été, particulièrement en ce qui concerne la
 région de la côte, amenée à l'anglophilie et partant, à des
 sympathies pour le mouvement de GAULLE, par réaction d'opinion.
 Mais, par tous les moyens, mes collaborateurs et moi-
 même, nous nous sommes employés et nous employons incessamment
 à ramener les égarés et à regrouper tous les efforts de la
 France autour du Maréchal Chef de l'Etat et de son Gouvernement.
 D'ailleurs, les derniers messages du Maréchal ont convaincu
 et rallié des esprits jusque là incertains.
 Toutefois, en concluant, j'insiste à nouveau sur la
 l'action extrêmement néfaste de la radio anglaise dont les
 émissions puissantes sont très facilement entendues ici, alors
 que les postes d'Etat de la zone non occupée sont reçus beau-
 coup plus difficilement. Il y a là un problème essentiellement
 technique : soit par renforcement, soit par le brouillage des
 postes anglais, soit en amalgamant les deux méthodes, qui me
 paraît, étant donné sa répercussion, devoir être repris et
 résolu de suite.
 Le Préfet,

10 - Lettre du 4 novembre 1940 du préfet au ministre secrétaire d'État à l'Intérieur indiquant que la TSF anglaise est toujours écoutée malgré l'interdiction des autorités allemandes. (AD22, 1043 W 27).

1940 décembre 5	Repression (occupant) Exécution	Côtes du Nord X
SAINT-BRIEUC Ange DUBREUIL - de Dinan - a été fusillé à la prison de S^t Brieuc. Il est mort aux cris de "Vive la France" - Condamné à mort pour coups à un soldat allemand. Le samedi 7, une affiche orange relatant l'événement, tirée à 30.000 exemplaires a été apposée sur les édifices publics des départements bretons.		Archiv. départem. ^{CD 100} Fonds Huguenot CHG lettre du Commissaire spécial de S^t Brieuc adressée au Préfet du 9/12/40. et Justice militaire allemande. Etat des condamnations à mort prononcées par le Tribunal militaire.

11 - Fiche d'information élaborée par Roger Huguenot lors de ses recherches sur la Deuxième Guerre mondiale. Saint-Brieuc : Ange Dubreuil est fusillé le 5 décembre 1940 au cri de « Vive la France » (AD22, Fonds Roger Huguenot 68 J 9).

Der Schiffer

Ange DUBREUIL

aus DINAN

ist wegen Gewalttaten gegen einen deutschen Wehrmatsangehoerigen in zwei Faellen durch das Kriegsgericht zum **TODE** verurteilt und heute **erschossen** worden.

Den 5. Dezember 1940.

Das Kriegsgericht.

Le marin

Ange DUBREUIL

de DINAN

a été condamné à mort par la Cour martiale pour **actes de violence** à deux reprises envers un membre de l'Armée Allemande.

Il a été fusillé ce matin.

Le 5 Décembre 1940.

La Cour Martiale.

DÉLÉGATION GÉNÉRALE
DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS
DANS LES
TERRITOIRES OCCUPÉS

Paris, le 15 Décembre 1940

7085

LE GÉNÉRAL DE CORPS D'ARMÉE
Délégué Général du Gouvernement Français
dans les Territoires Occupés

à
MONSIEUR LE PRÉFET DES CÔTES-DU-NORD
SAINT-BRIEUC

ARCHIVES
DES
CÔTES-DU-NORD

Par une lettre en date du 10 Décembre dernier vous m'avez informé de l'exécution du marin de commerce Ange DUBREUIL, de Dinan, âgé de 26 ans, condamné à mort par jugement du 13 septembre 1940 pour avoir, au cours d'une discussion et sous l'empire de la boisson, donné des coups de pied à un militaire allemand.

Je regrette que vous n'ayez pas attiré mon attention d'une façon particulière sur cette condamnation. Je serais intervenu d'une manière instantane auprès de l'administration militaire allemande en France en vue d'obtenir la commutation de cette peine.

J'estime qu'il serait opportun, à l'avenir, que vous me signaliez tous les cas de condamnations à mort qui pourraient survenir dans votre département afin que des démarches puissent être faites auprès des autorités d'occupation, comme elles l'ont été, jusqu'ici, pour chaque prononcé de peine de mort dont nous avons été saisis et dont plusieurs, grâce à l'intervention de la Délégation, ont été commués en une peine d'emprisonnement.

Pour le Délégué Général
Le Secrétaire Général,
André Doreau

ARRESTATIONS EFFECTUEES PAR LES TROUPES D'OCCUPATION

Liste Nominative

Noms et Prénoms	Date et lieu de naissance	Domicile	Date de l'arrestation	Motif
DUBREUIL Ange....	Le 22. I. 1914 à DINAN	DINAN	Août 1940	Violences à l'armée Allemande (Fusillé)

- 12 - Affiche bilingue annonçant l'exécution de Ange Dubreuil le 5 décembre 1940 (AD22, 25 Fi 13).
- 13 - Extrait de la liste des arrestations effectuées par les troupes d'occupation (AD22, 43 W 138).
- 14 - Courrier du général de corps d'armée au préfet des Côtes-du-Nord, à propos de l'exécution d'Ange Dubreuil (AD22, 2 W 108).

*agents
auxiliaires
Parlement*

*Surveillance du
Pont de chemin de
fer de la
Fontaine des Eaux et de
24 Décembre 1940.*

C A B I N E T

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un rapport de M. le Commissaire de Police de Dinan, accompagné d'un état nominatif des agents de police auxiliaires recrutés, sur la demande des Autorités Allemandes, pour assurer la surveillance du pont de chemin de fer de la Fontaine des Eaux et de celui du Viaduc.

Afin d'éviter de nouveaux incidents, d'une part avec les Autorités occupantes, d'autre part, avec la Municipalité de Dinan qui répand toutes sortes de bruits, notamment que les agents auxiliaires ne seront payés que dans 6 ou 7 mois, de façon à inciter ceux-ci à démissionner, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner toutes instructions utiles au service des réquisitions pour que le règlement des indemnités allouées aux intéressés soit effectué dès les premiers jours de Janvier .

Le Sous-Préfet,

joint : rapport du Commissaire de Police, dont copie
incluse
état des agents de police auxiliaires

15 - Lettre du sous-préfet de Dinan au préfet au sujet du recrutement d'agents de police auxiliaires pour la surveillance du pont de chemin de fer de la Fontaine des Eaux et du viaduc, le 24 décembre 1940 (AD22, 15 W 46).

Note pour monsieur Fieschotte,
Préfet - des Côtes - du - Nord

Enseignements recueillis - dans
la soirée - du mercredi 25 décembre
1940

ARCHIVES
DÉP.
CÔTES-D'ARMOR

" D'ordre de monsieur le général
de Gaulle, une manifestation,
de nature à montrer " aux
autorités d'occupation " que la
France est en deuil et que les
Français n'acceptent pas " le
fait accompli, aura lieu dans
l'après-midi du mercredi 1^{er}
janvier 1941 — durant une heure,
à partir de 13 heures, suivant
certains ; - de 13 à 16 heures, suivant
d'autres.

Aucun Français ne devra paraître
sur la voie publique. Fenêtres et
volets seront fermés. Les chants sont
interdits ; nul bruit ne sera toléré.
Personne ne pourra quitter son
domicile

domicile ; chacun, chez soi,
se " recueillera " dans le silence.

Il circule des copies ou des poly-
copies de ces " instructions " , qui
auraient été " radiodiffusées ". " L'ordre "
en tout cas, est parti de bouche à
bouche, a pénétré profondément
dans les milieux populaires,
où il semble avoir été reçu
comme émanant d'une autorité
qualifiée pour l'imposer. Au reste,
pour lui donner plus de poids,
il est dit que " la police a
reçu des instructions en conséquence ".

Les mots entre guillemets semblent
employés dans le texte

16 - Note adressée au préfet donnant des informations, recueillies le soir du 25 décembre 1940, sur l'organisation d'une manifestation contre l'occupant (AD 22, 1043 W 27).

17 - Lettre anonyme adressée au secrétaire d'État par un groupe de « Jeunes Françaises » refusant la collaboration avec l'Allemagne, sans date (AD22, 1043 W 27).

ARCHIVES
DES
CÔTES-D'ARMOR

Monsieur Le Secrétaire d'État

Monsieur,

Le gouvernement Français se fait l'écho de la propagande allemande pour accuser l'Angleterre de vouloir nous faire mourir de faim par son blocus, nous crions sous : "C'est faux!" et nous montrerons que nous ne sommes pas dupes de tous ces mensonges.

La France avait de quoi se suffire à elle-même pendant des années malgré le blocus si les pillards Hitleriens ne nous avaient pas tout volé.

La France ne peut pas en se liant criminellement avec l'Allemagne se condamner pour toujours à mourir de faim.

Elle ne veut pas non plus du déshonneur

Nous sommes pour la liberté contre l'esclavage
Nous sommes pour la libération des prisonniers
par la victoire.

Nous n'acceptons pas que notre pays se range aux côtés de l'Allemagne notre ennemie, contre l'Angleterre notre alliée.

Nous ne voulons pas de collaboration avec l'Allemagne.

Un groupe de Jeunes Françaises qui veut la liberté de son pays. Vive la France

Résister

1940 décembre 10	Réseau Renseignement	Côte du Nord.
DINAN L'abbé Maurice BARRE entre dans la résistance après avoir été contacté par le Général VIDAL. Sa mission consiste à recueillir pour les armements de DINAN et de SAINT-MALO tous les renseignements sur les mouvements de troupes, les dépôts de vivres et des munitions et sur les mouvements des navires intéressant le port de S^t MALO. Maurice BARRE fournira à Maurice HALNA du FRETAY lors de son évacuation spectaculaire en avion, le plan des installations allemandes situées sur la côte entre SAINT BRIEUC et S^t MALO.		Archives départementales, Côte du Nord. Journal L'ARC n°39 de décembre 1957 page 3. idem ; Fonds Huguen CHG Témoignage Maurice Barre.

18 - Fiche d'information élaborée par Roger Huguen lors de ses recherches sur la Deuxième Guerre mondiale. Dinan : entrée en Résistance de l'abbé Maurice Barré, le 10 décembre 1940 (AD22, Fonds Roger Huguen 68 J 9).

1940 août	Repression (Occupant) - Condamnation	Côtes du Nord.
LE GOURAY M ^r CHAPELAIN - curé, est condamné à 200.000 F d'amende pour « insulte à l'armée allemande »		Archiv. départem., 5 fonds Huguen (HG). Justice milit. all. de. Etat des condamnations du Tribunal Milit.

19 - Fiche d'information élaborée par Roger Huguen lors de ses recherches sur la Deuxième Guerre mondiale. Le Gouray : acte de Résistance du curé Chapelain au Gouray (AD22, Fonds Roger Huguen 68 J 9).

20 - Coupure de journal relatant la condamnation du curé Chapelain
Cahier n°2 du journal d'Ambroise, 9 août 1940 (AD22, Fonds Ambroise Got 105 J 1).

mis à la disposition du juge

Le tribunal de guerre de la Feldkommandantur du département des Côtes-du-Nord a condamné, le 5 août 1940, le curé-doyen Chapelain, du Gouray, à une peine d'amende de 200.000 francs pour avoir injurié la nation allemande. Il a dû payer très cher le mot méchant qu'il a dit en présence d'un soldat allemand.

Saint-Brieuc, le 9 août 1940.

Der Feldkommandant
der Feldkommandantur
des Départements Côtes-du-Nord

Le tribunal de guerre de la Feld-

1940 août 21	Sabotage ligne téléphonique	Côte du Nord.
LESCOUET JUGON. Sabotage d'une ligne téléphonique allemande entre Ville de Marcadet et Chanteloup. 20 fils sur 24 sectionnés, cisailés à un poteau 7 sur 24 à un autre poteau.		
A. D. Côte du Nord. Section Jugon. Brigade Jugon. LV 99 du 21/8/1940		

Fiches d'information élaborées par
Roger Huguen lors de ses recherches sur
la Deuxième Guerre mondiale sur des
actes de Résistance.

21 - Lescouet-Jugon

22 - Forêt de la Hunaudaye

23 - Gouarec

(AD22, Fonds Roger Huguen 68 J 9).

1940 septembre 15	Groupe franc Formation	X
Forêt de la HUNAUDAIE de commune limitrophe - Formation du 15 groupe franc "HORET"		SHH - Section Résist. Carton 102 UC Pièce 203/CHH Magné de la HUNAUDAIE

1940 octobre 25	Repression (Occupant) Emprisonnement	Côte du Nord
GOUAREC M. PAULOU, condamné à 18 mois de prison pour « laceration d'affiches »		Archiv. départementale Côte du Nord. J. Fonds Huguen CHH Justice Militaire allemande Etat des condamnés du Trib. Militaire

1940 novembre 14	Opinion publique. Tracts clandestins.	Côtes du Nord.
SAINT BRIEUC. Des personnes ont été arrêtées pour "impression et diffusion de tracts gaullistes".		Arch. départ. Côtes du Nord. Lettres et condamnations du Trib. Milit. allé. Lettre du Commissaire Spécial Coulon au Préfet du 19/10/40.
fiche grise 1940 novembre 14 74. S. Guen		

Fiches d'information élaborées par Roger Huguen lors de ses recherches sur la Deuxième Guerre mondiale, sur des actes de Résistance.

24 - Paimpol

25 - Saint-Brieuc

(AD22, Fonds Roger Huguen 68 J 9).

1940 automne	Opinion publique distribution de journaux clandestins	Côtes du Nord
PAIMPOL. Distribution de journaux clandestins par plusieurs jeunes collégiens.		Arch. départ. ^{Côtes du Nord} 5 fonds Huguen CHG Témoignage Chabart de Lauve. Brihat née Willborts. 30/3/61

26 - Première page d'un rapport
concernant des actes de Résistance de
Monsieur et Madame Delavigne
(AD 22, fonds Roger Huguen 68 J 2).

Rapport concernant l'aide apportée par M. et Mme Delavigne
6 Bd Amiral Courbet Nantes, à des aviateurs alliés.

Vers le 31 décembre 1940. Des amis pour lesquels nous faisions des tracts sur une vieille machine à écrire de l'armée anglaise, dérobée aux Boches, nous demandèrent si nous pourrions recevoir un aviateur pour quelques jours. 15 jours tout au plus. Nous acceptâmes.

Le 6 janvier 1941. M. Hévin nous amenait le sergent Arnold John MOTT de la RAF, pilote de bombardier. Après avoir effectué son 22e bombardement, cette fois sur Lorient, son appareil était tombé en flammes dans les Côtes-du-Nord. MOTT portait le matricule 748.276, escadrille 278. Nous hospitalisâmes ce pilote jusqu'au 26 septembre 1941. M. Hévin n'avait pas les moyens matériels pour le faire évader; d'ailleurs, il fut arrêté peu après et compris dans les otages fusillés le 22 octobre 1941. De notre côté, nous essayâmes de toucher les services anglais, soit les services gaullistes. Ce n'est qu'au début du mois d'août que nous entrâmes en relation avec le réseau Jade-Fitzeroy par Mme FLAVET. *en nous faisant*

Vers le 16 ou 18 août, nous amenâmes à Mme Flavet l'aviateur MACMILAN d'origine irlandaise et radio de l'équipage du sergent Mott. Mac-Milan après avoir été hébergé dans différentes familles se trouvait en dernier lieu chez M. PONSOT, Ker-Louise, avenue de Grillaud d'où je le fis sortir. Le chef du réseau, Claude Lamirault devait assurer l'évasion des deux aviateurs. Malheureusement la famille Flavet et Mac-Milan étaient arrêtés le 21 septembre il me semble. Prévenus immédiatement et ignorant l'adresse du chef, nous décidâmes de tout tenter pour sauver Mott. Nous eûmes recours à un soi-disant Polonais, en réalité un Juif hongrois que nous connaissions un peu pour le passage de lettres en zone libre. Il refusa tout d'abord, mais après règlement de la question pécuniaire, il accepta et le 26 septembre, à la nuit, le sergent Mott et RYPS, ainsi s'appelait cet agent, quittaient le 6 bd Amiral Courbet avec chacun une bicyclette, l'aviateur, celle de mon neveu. Ils prirent l'express de Bordeaux, puis se rendirent chez un Polonais nommé SELK habitant St-Sulpice-des-Pommiers par Suveterre de Guyenne (Gironde). C'est Selk qui fit passer la ligne de démarcation au pilote Mott. Rips dut le rejoindre et lui faciliter son passage en Espagne. Vers la mi-novembre, la BBC nous transmettait le message convenu: "Louis en Voie, amitiés."

Note. Je lis en marge l'annotation: mais Mott passa tout seul en Espagne en accompagnant une vieille dame signée: Luce.

Le 5 mars 1942. *qui pour la prison* A 11 heures du matin, nous étions arrêtés par la Gestapo et conduits, mon mari ~~et moi~~ à la prison civile de Nantes, moi à la prison militaire allemande rue des Rochettes.

Le 9 mars 1942. Nous étions dirigés sur Bordeaux et incarcérés au fort du Hâ. La Gestapo de Paris arrêtait également notre neveu Maurice CYBULSKI, étudiant en Sorbonne, et après un séjour de trois semaines à la prison du Cherche-Midi, l'amenait au fort du Hâ.

Nous subîmes plusieurs interrogatoires. Pour ma part, trois très longs où je compris que RYPS avait bavardé. Je fus confronté avec lui devant le personnel boche de la prison. Je niai le connaître malgré des affirmations contraires de sa part. Comme c'était surtout moi que cet Hongrois avait mis en cause, mon neveu fut relâché le 22 juin et mon mari le 23.

Pour mon neveu que nous considérions comme notre fils adoptif, les conséquences de cet emprisonnement furent mortelles. Mal nourri, mal vêtu, ayant attrapé dans sa cellule un chaud et froid, en rentrant à Paris, il dut être hospitalisé d'urgence à Laennec et décédait le 10 avril 1943 au Sana de St-Martin-du-Tertre (S&O).

Le 27 juillet. Avec un groupe de Nantais et Polonais victimes de la trahison de RYPS, j'étais traduite devant le Tribunal de guerre allemand de Paris venu siéger à Bordeaux. Après 6 séances dont une pour SELK, RYPS et moi, au cours de laquelle je maintins toujours ne pas le connaître, je fus acquittée. Je bénéficiai de ce qu'on le jugea déséquilibré. C'était le 3 août, mais je ne fus libérée que le 28 du même mois.

Vau Cochuil à Brehat.

Rapport sur les services éclatants rendus par le Commandant COCHERIL au cours de la Libération, justifiant sa nomination dans l'armée active, sans stage préalable.

L'activité du Commandant COCHERIL peut se diviser en trois phases bien nettes, liées cependant par l'esprit de sacrifice et de foi patriotique dont l'intensité a toujours fait preuve.

- 1°) une période d'attente, d'élaboration de 1940 à 1944
- 2°) une période d'activité intense de 1944 à 1945
- 3°) une période plus calme en 1945

I.- de 1940 à 1944

Mobilisé à la 4e compagnie du 241e R.I., 60e D.I. comme lieutenant, le Commandant COCHERIL participa aux campagnes de Hollande et de Belgique. Il se signala particulièrement en défendant le P.C. du 1er bataillon à Coskerque, les 27, 28 et 29 mai, où il ne décrocha que le dernier à 19 heures avec les 50 rescapés de sa Compagnie. Nommé Capitaine il fut fait prisonnier le soir même. Après avoir connu la pénible marche vers l'Allemagne, il s'évada de Maastricht le 14 juin en compagnie du lieutenant GEBERT, actuellement avoué à Nantes.

Après avoir essayé en vain, de gagner l'Angleterre par Ostende, il réussit à gagner la Bretagne après avoir parcouru 1.800 kms à pied et à bicyclette.

Il refusa de se présenter aux autorités allemandes en septembre grâce à la complicité du Commandant de gendarmerie TANGUY de Saint Brieuc il put se faire démobiliser et reprendre ses fonctions d'instituteur.

Patriote ardent il n'accepta pas la capitulation et se montra aussitôt un résistant actif. Par tous les moyens il s'efforça de nuire à l'ennemi. Il groupa autour de lui un noyau d'éléments sûrs dont l'activité n'alla qu'en augmentant.

Dès 1940, des lignes téléphoniques, du matériel de guerre, des pancartes de direction sabotées. Des attaques contre les soldats isolés lui permirent de récupérer quelques armes.

Sa maison de Sainée-Aide en Plérerel, était le centre d'accueil des résistants de la région.

En 1941, 42 il était connu par les fausses cartes d'identité qu'ils procuraient aux réfractaires à l'ordre nouveau. Il fut un des premiers diffuseurs de la presse clandestine. Il est en liaison directement ou indirectement avec tous les embryons de la résistance. Il connaissait les activités du Colonel ROUSSEL de Phénac (A.S.) CHUHENNEUC, notaire au Port de la Duc (D.F.) fusillé à Langais en 1944, de Madame CORRE au Guildo (Lib) incarcéré à Buchenwald en 1944, actuellement membre du C.D.L. du Général de La Morlais (O.R.A.) DINAN, HEURTIER (O.C.M.) de Dinan.

Le Général ALLARD dit ALLAIN ne lui était pas inconnu.

En mai, il fut nommé responsable militaire de l'Inspecteur. De 1941 à 1943, il ne cessa d'encourager ses compatriotes à la résistance et ne cessa de faire du recrutement à la cause F.T.P.

Le sabotage du réseau téléphonique de St Brieuc (à 12 fils) - Dinard, la traction de deux blockhaus légers près du vieux bourg en Plérerel, l'immobilisation de 200 camions travaillant pour l'O.T. de la côte, meurtre de trois officiers et six soldats allemands figurent au tableau de chasse de ses freres-tireurs.

Avec quelques audacieux dont BESNARD, dit "JEAN JULES" membre actuel du F.N. à St Brieuc, il organisa en mai 1943, le maquis de Pledelliau (forêt de Hinaudaye) dont le chef fut le Capitaine DANIEL de Dinan.

Avec trois de ses camarades, il alla à Rennes chercher, avec le camion LE GOFF de Jugon, un chargement d'armes destinées au maquis. Le voyage se passa sans incident. Malheureusement des imprudences furent commises et le maquis vendu dû se disloquer.

Avec SICOT, jeune instituteur il créa à Saint Cast une tête de pont pour départ en Angleterre. Une trentaine de jeunes purent ainsi rallier la France libre.

Plus tard, le Commandant COCHERIL fit la connaissance du Général ALLAIN chez le père SICOT. Ce dernier partit pour le Finistère et l'Angleterre au début de 1944.

Grâce à son énergie il freina la déportation en Allemagne et intensifia le recrutement des patriotes. Les jeunes réfractaires continuèrent un peu partout les maquis volants de 3 à 5 hommes, le sabotage des lignes téléphoniques et de câbles sous-terrains s'accroissent.

Il s'entendit avec Monsieur BRIEUD, Capitaine au Guildo fusillé en 1944 à Fresnes pour "maifacon" pour organiser systématiquement et méthodiquement le sabotage des blockhaus qu'il devait faire sur la côte pour le compte des Allemands. Les hommes du chantier BRIEUD étaient presque tous recrutés parmi les réfractaires du S.T.O.

Le Commandant COCHERIL s'entoura de cadres précieux et dévoués.

En décembre 1943, il pouvait compter sur plus de 1.500 résistants silencieux mais actifs.

II.- de 1944 à 1945

a) avant la Libération:

Chargé de l'organisation F.N. pour l'est du département par le responsable François il parcourut toute la région de la Rance à l'est et une ligne jalonnée à l'ouest par PLANGUENOUAL; LAMBALLE, le COURAY, COLLINET, LOUDEAC. Au sud de la zone d'action s'étendait jusque Saint-Méen (I.&V.) Dans sa tâche, il fut aidé par les responsables RICHARD, PETIT LOUIS HERVE, puis en mars 1944 par IVES, Monsieur Maurice BARRIS, actuellement président du C.D.L. à Saint Brieuc.

En avril, il prit contact avec Monsieur AVRIL, préfet actuel des Cotes du Nord, à MESLIN.

Dossier réalisé par

le service éducatif des Archives
départementales des Côtes-d'Armor

- Véronique DESANNEAUX, chargée d'orientation du public
- Catherine DOLGHIN, animatrice pédagogique
- Emmanuel LAOT, professeur-relais